

**2
0
1
4**

Rapport du Maire

17 novembre 2014

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je vous présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier 2014 qui doit être déposé quatre semaines avant l'adoption des prévisions budgétaires 2015.

Ce rapport a pour objectif d'informer la population sur la situation financière en faisant le point sur les éléments suivants:

- Les résultats au 31 décembre 2013;
- Les prévisions pour l'année 2014;
- Les perspectives 2015;
- La rémunération des élus.

Également, deux listes sont déposées afin de présenter tous les contrats conclus par la Municipalité:

- Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, et ce, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre dernier.

- Contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats d'une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre dernier.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Produits sous la vérification de la firme Jacques Dubé CPA inc., les états financiers vérifiés pour l'année 2013 ont été adoptés le 7 juillet 2014. L'exercice s'est terminé avec un surplus de 1,6 M\$ portant ainsi notre surplus cumulé à 5,6 M\$. Rappelons que le budget 2014 prévoit l'utilisation de 1 M\$ de ce surplus afin d'atteindre l'équilibre et que nous devons en utiliser une certaine somme pour les prévisions budgétaires 2015 afin d'absorber les impacts du pacte fiscal transitoire du gouvernement du Québec et d'éviter une augmentation des taxes municipales.

Pour ce qui est de l'endettement total de la Municipalité, au 31 décembre dernier, il s'élevait à 109,9 M\$ alors qu'il se situait à 117,9 M\$ en 2012. En ce qui concerne l'endettement total consolidé, incluant les organismes

paramunicipaux, il était de 120,2 M\$. Toutefois, la dette à la charge des citoyens correspondait à 94 M \$ au 31 décembre 2013.

PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2014

En décembre 2013, nous adoptions le budget 2014 pour lequel nous avons dû faire face à une diminution importante des revenus. Cette dernière était attribuable aux contestations d'évaluation, aux diminutions de certaines compensations telles que la TVQ et celle reçue pour le barrage McCormick. Nous avons donc prévu l'utilisation de 1 M\$ de nos surplus cumulés afin d'éviter une hausse du compte de taxes. Le budget 2014 s'élevait donc à 66,5 M\$ comparativement à un budget de 69,9 M\$ pour 2013.

Les efforts de compressions ont été importants pour l'année 2014 et nous permettent d'annoncer un résultat à l'équilibre pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 en utilisant, comme prévu, 1 M\$ de nos surplus cumulés.

Finalement, au 31 décembre 2014, l'endettement total de la Municipalité se situera à 105,5 M\$ et la dette à la charge du

citoyen sera de 91,1 M\$, soit une réduction de 2,9 M\$ comparativement à l'an passé. Cette diminution témoigne des compressions effectuées relativement aux projets d'investissement, réduits au minimum dans le contexte économique actuel. Quant à l'endettement total consolidé, il sera connu lors du dépôt des états financiers 2014.

PERSPECTIVES 2015

Encore une fois, les travaux menant à la confection des prévisions budgétaires 2015 se sont avérés difficiles car les pertes de revenus se sont accentuées.

Tout d'abord, les contestations du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2013-2014-2015, provenant de l'industrie, ont provoqué une diminution additionnelle des taxes foncières pour 2015. Notons que le règlement de ces contestations a été conclu au début de l'année 2014.

Pour la 4^e année consécutive, nous devons également assumer une perte de 338 860 \$ de la compensation reçue depuis la vente du barrage McCormick à Hydro-Québec en 2009. D'ailleurs, l'année 2015 sera la dernière pour laquelle

nous recevrons une compensation annuelle (338 860 \$), qui s'élevait à 1 694 300 \$ en 2009.

Enfin, l'annonce du pacte fiscal transitoire, par le gouvernement du Québec, aura un impact de 1 M\$ sur le budget 2015. Dans le détail, il est question d'une diminution de la compensation TVQ de 62,8 % à 50 %, évaluée à 200 000 \$, d'une réduction des compensations tenant lieu de taxes de l'ordre de 251 773 \$ et de l'abolition de la compensation « Antipollution » pour une somme de 562 600 \$.

Ces éléments dicteront les orientations de l'année 2015. Les deux priorités de 2014 étaient de réduire les dépenses d'opération et de contrôler la dette municipale et elles devront donc continuer de s'appliquer en 2015, car la Ville de Baie-Comeau ne peut pas diversifier ses sources de revenus.

Le conseil municipal ayant fait l'engagement de ne pas taxer davantage les citoyens, tous les efforts seront mis de l'avant, incluant l'utilisation de nos surplus, pour combler cet écart financier.

Le résultat de ces efforts sera présenté au mois de décembre prochain lors du dévoilement des prévisions budgétaires 2015.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En respect avec la Loi sur les cités et villes, nous vous transmettons la rémunération versée aux membres du conseil municipal prévue au Règlement concernant le traitement des élus. Ainsi, le maire reçoit un salaire de base de 76 357,84 \$ et bénéficie d'une allocation non imposable de 15 784,60 \$. Pour chaque conseillère et conseiller, une rémunération de base de 12 866,36 \$ et une allocation non imposable de 6 432,92 \$ s'appliquent.

Pour ce qui est du maire suppléant, celui-ci se voit attribuer un montant de 100 \$ par semaine.

Claude Martel

Maire